

Accueil des enfants de 2,5 à 12 ans  
en dehors des heures scolaires

**Programme de Coordination Locale  
pour l'Enfance**

**Saint-Josse-ten-Noode**

**2016 – 2020**

Coordination Accueil Temps Libre

Programme CLE 2016 – 2020

## **Table des matières**

<b>1. Introduction générale</b>	<b>p 3</b>
<b>2. Définition du programme CLE</b>	<b>p 4</b>
<b>3. Situation de l'accueil extrascolaire à Saint-Josse-ten-Noode Synthèse des besoins révélés par l'état des lieux</b>	<b>p 5</b>
<b>4. Objectifs prioritaires du programme CLE 2016 – 2020</b>	<b>p 8</b>
<b>5. Partenaires du programme CLE 2016 – 2020</b>	<b>p 10</b>
<b>6. Collaboration entre opérateurs</b>	<b>p 12</b>
<b>7. Modalités d'information des usagers</b>	<b>p 13</b>
<b>8. Répartition des moyens communaux</b>	<b>p 13</b>
<b>9. Participation financière des parents</b>	<b>p 14</b>

## 1. Introduction générale

Saint-Josse, commune la plus jeune de Belgique, a toujours été préoccupée par le secteur de l'accueil extrascolaire. Dès 2002, la commune effectue un état des lieux de l'accueil extrascolaire sur son territoire comportant une analyse des besoins et réalisé par la coordination de l'accueil extrascolaire en place.

Suite à la publication du décret datant du 3 juillet 2003 et portant sur la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, la commune de Saint-Josse-ten-Noode souhaite développer davantage une coordination locale de l'accueil. Celle-ci a notamment comme objectif de mettre en place une politique cohérente d'accueil favorisant l'intégration et le développement de structures d'accueil ainsi que leur synergie dans le souci d'offrir aux parents et surtout à leurs enfants un accueil diversifié et de qualité.

Dès l'entrée en vigueur du décret ATL en 2004, une Commission Communale de l'Accueil de Saint-Josse-ten-Noode (CCA) est mise en place.

En 2005, ces trois éléments, à savoir l'état des lieux, le décret et la CCA permettent l'élaboration du premier Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (Programme CLE) qui reçoit l'agrément au 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans.

Afin de poursuivre le travail entamé au niveau de l'accueil des enfants durant leur temps libre et de continuer à garantir une politique cohérente de cet accueil, un nouvel état des lieux est réalisé en 2010 et permet l'élaboration du deuxième programme CLE. Celui-ci a obtenu l'agrément du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Ainsi, conformément au décret ATL et afin que ce dispositif puisse se poursuivre, un troisième état des lieux a été réalisé au cours des mois de janvier à août 2015 et a été approuvé par la CCA le 05 octobre 2015.

Dès lors, il convient maintenant de proposer un nouveau Programme de Coordination Locale pour l'Enfance répondant aux besoins identifiés dans ledit état des lieux.

## 2. Définition du programme CLE

Le programme CLE est un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local et mis en œuvre sous l'égide de la commune. Il vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives rencontrant les besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme concerne l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre en donnant priorité à deux catégories d'enfants :

- x les enfants résidant sur le territoire communal ;
- x les enfants fréquentant un établissement scolaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, établi sur le territoire de la commune.

Il poursuit les objectifs suivants :

- x l'épanouissement global des enfants ;
- x la cohésion sociale ;
- x la facilitation et la consolidation de la vie familiale.

La notion de « temps libre » implique que les périodes suivantes soient couvertes par le programme :

- x le temps avant et après l'école ;
- x le mercredi après-midi ;
- x le weekend ;
- x les congés scolaires.

Le programme est élaboré à partir de l'état des lieux effectué par la coordination ATL en prévoyant une offre d'accueil répondant aux besoins identifiés. Il comprend 2 grandes parties, à savoir une partie générale et une partie présentant les différentes annexes.

La partie générale reprend les informations globales et communes aux opérateurs tels que la situation de l'accueil extrascolaire de la commune, la synthèse de l'analyse des besoins révélés par l'état des lieux, les données des partenaires du programme, les objectifs prioritaires, les modalités de collaboration et d'informations des partenaires et de la population locale, la répartition des moyens communaux affectés au programme CLE ainsi que la participation financière des parents.

La partie annexe reprend, quant à elle, les informations propres aux opérateurs d'accueil partenaires du programme CLE.

Une fois élaboré, la proposition de programme CLE est soumise à l'approbation de la Commission Communale de l'Accueil qui peut y apporter des modifications. Après modification, le programme CLE est alors transmis au Collège et au Conseil communal. Ce dernier arrête sa décision sur ladite proposition. Finalement cette proposition de programme CLE est envoyée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) pour agrément qui dispose d'un délais de 90 jours pour étudier la proposition et transmettre son avis au président de l'O.N.E. quant à la conformité du contenu du nouveau programme CLE.

### 3. Situation de l'accueil extrascolaire à Saint-Josse-ten-Noode Synthèse des besoins révélés par l'état des lieux

Les informations mentionnées ci-dessous sont reprises de la synthèse de l'état des lieux et de l'analyse des besoins de la commune de Saint-Josse-ten-Noode réalisés au cours des mois de janvier à août 2015.

Saint-Josse-ten-Noode, commune bruxelloise la plus petite présentant les densités de population et de bureau les plus importantes, manque de place ! En effet, la majorité des acteurs de terrain, tous types de structures confondus, s'accordent sur le fait d'identifier les locaux comme l'un des éléments les plus importants à l'amélioration de la qualité de l'accueil tout en le pointant également comme élément freinant cette qualité. Nous pouvons dès lors raisonnablement penser qu'il existe un réel manque de place physique pour les activités d'Accueil Temps Libre sur Saint-Josse.

Toutefois, d'autres éléments ont également été mis en évidence par les deux groupes d'opérateurs de l'accueil. Il s'agit du matériel et de la formation du personnel qui sont jugés comme améliorant la qualité de l'accueil.

Parallèlement à cela, nous observons certaines divergences entre les établissements scolaires et les autres opérateurs. Ainsi, d'une part, le projet d'accueil est identifié comme améliorant la qualité de l'accueil par plus de la moitié des directions scolaires tandis qu'il semble n'avoir que très peu d'impact au niveau des autres opérateurs. D'autre part, alors que l'augmentation du nombre d'enfants est jugée comme élément freinant la qualité de l'accueil pour la grande majorité des établissements scolaires, elle n'est que peu mentionnée par les autres opérateurs de l'accueil qui mentionnent davantage le manque de moyens financiers et la surcharge administrative.

Cette différence au niveau du nombre d'enfants pourrait être mise en relation avec les fréquentations des enfants lors des périodes ATL hors congés scolaires. En effet, nous avons remarqué que le total des fréquentations des garderies et des activités dans l'école atteint quasiment les 45%.

Notons que l'élément « lien/implication des parents » n'est pas choisi par les directions scolaires et n'est coché que par 19% des opérateurs actifs hors congés scolaires et 6% des opérateurs actifs durant les congés scolaires. Ceci est interpellant si nous considérons le point de vue des familles qui indentifient à 15,9% le fait de pouvoir faire confiance au personnel encadrant comme élément important dans le choix d'une activité extrascolaire.

Du côté de ces familles, nous pouvons identifier un sentiment général de satisfaction quant aux activités ATL proposées sur le territoire. Si nous analysons les causes d'insatisfactions, les points à améliorer concerneraient l'augmentation de l'offre d'accueil ainsi que de places d'accueil. Ceci à des moments très précis en fonction des périodes. Ainsi, les résultats de l'enquête tendraient à ce que plus d'activités soient proposées **le mercredi après-midi**. Ces activités devraient plutôt être des **activités sportives et de soutien scolaire**. Tandis que **davantage d'activités ou de places** en activités devraient être proposées **pendant les congés et vacances scolaires**, sans trop de précision sur la période précise. Notons que lors des congés et vacances scolaires, ce sont

majoritairement les plaines et les stages sportifs qui sont fréquentés lors des vacances de printemps et d'été avec un budget moyen de 20 à 50 € par semaine.

Finalement, il est à remarquer que le manque d'information concernant l'Accueil Temps Libre mis en évidence lors de l'état des lieux 2010 n'est mentionné que par 2,4% des familles répondant au questionnaire. Ainsi, l'objectif prioritaire du quinquennat 2011-2015 concernant l'amélioration de l'information sur l'ATL semble assez bien atteint. Il faudra donc poursuivre cette information tout en gardant à l'esprit que la grande majorité des familles déclarent connaître les activités par les diverses brochures communales.

Les enfants quant à eux recherchent beaucoup d'activités autonomes permettant de se retrouver entre pairs de la même tranche d'âge. Par ailleurs, ils se montrent fort intéressés par le sport et les nouvelles technologies (télévisions, ordinateurs, consoles de jeux, etc...) et beaucoup moins par toutes les activités qui pourraient être mises en relation avec le monde scolaire. Ceci contrairement aux parents qui recherchent des activités de soutien scolaire et déclarent à 13,2% que le critère « pouvoir y faire ses devoirs » est important dans le choix d'une activité.

Les enfants ont également un avis convergent aux professionnels de l'accueil lorsqu'ils parlent des lieux d'accueil et du personnel encadrant. Ainsi, ils expriment clairement leur souhait d'avoir de l'espace, d'avoir accès à l'extérieur et de bénéficier de locaux agréables (couleurs sur les murs). Par ailleurs, ils ne souhaitent pas regarder la télévision lorsqu'ils sont ensemble et ont l'occasion de faire des activités de type « jeux libres » et n'aiment pas être encadrés par des adultes qui se fâchent et crient. Ceci est à mettre en relation d'une part avec l'avis des professionnels de l'accueil qui pointent la formation du personnel comme élément améliorant la qualité de l'accueil et d'autre part l'avis des parents qui déclarent que le fait de pouvoir faire confiance au personnel encadrant est un critère important dans le choix de l'activité.

À la lecture de ces différentes données, nous pouvons remarquer que le secteur de l'Accueil Temps Libre à Saint-Josse est en continuelle mutation. Certaines choses ont évolué au cours de ces 5 dernières années sans toutefois atteindre tous les objectifs fixés dans le quinquennat 2011-2015.

Ainsi, l'un des 5 objectifs prioritaires du Programme CLE 2011-2015 a totalement été atteint. Il s'agit de l'information concernant le secteur. Toutefois, cette information change continuellement et les outils mis en place doivent perpétuellement être mis à jour par la coordination ATL.

Par ailleurs, les 4 autres objectifs du Programme CLE 2011-2015 n'ont pu être réalisés que partiellement. Dès lors, Saint-Josse-ten-Noode manque toujours d'activités et de places en activités. Ceci de manière différente en fonction de la période : sport et soutien scolaire le mercredi après-midi en dehors des congés scolaires, plaines et stages sportifs lors des congés scolaires. Ce manque de place est lié au manque de locaux et de place sur le territoire communal.

Parallèlement à cela, nous remarquons une augmentation constante de la fréquentation des lieux d'accueil, en particulierité des établissements scolaires et des plaines de vacances, avec des moyens financiers et humains qui n'augmentent pas de manière

symétrique et une demande de qualité de la part de toutes les personnes concernées par l'ATL (animateurs, directeurs, coordinateurs, parents, enfants, ...) imposant aux différents acteurs une recherche constante de compétences et de formations.

Ainsi, il est clair que beaucoup de choses sont encore à effectuer au niveau de l'Accueil Temps Libre des enfants et ceci ne pourra se faire qu'avec des moyens financiers, matériels (matériel et espace) et humains importants et en cohérence avec l'importance que représente ce secteur.

## 4. Objectifs prioritaires du programme CLE 2016 – 2020

Considérant ce qui précède, la Commission Communale de l'Accueil a décidé de retenir les 5 mêmes objectifs prioritaires que lors du quinquennat précédent. En effet, 4 de ces 5 objectifs n'ont été que partiellement réalisés. Il convient donc de poursuivre les actions les concernant. Par ailleurs, le 5ème objectif concerne l'information sur le secteur. Ce dernier impliquant une mise à jour continue des informations ainsi que des outils d'information, il paraît logique de maintenir ce niveau de satisfaction des usagers en gardant cet objectif prioritaire.

Les 5 objectifs prioritaires du programme CLE 2016-2020 sont donc :

- **La promotion et l'information concernant le secteur de l'Accueil Temps Libre.**  
Le programme CLE compte mener les actions suivantes en vue de répondre à cet objectif :
  - Mise à jour régulièrement des différents outils d'information mis en place lors du quinquennat précédent.
  - Création d'un outil informatique permettant une meilleure visibilité des actions de la CCA et de ses partenaires.
  - Actions de sensibilisation auprès de la population locale grâce aux divers partenariats possibles avec les services communaux et les opérateurs d'accueil (associations accueillant les parents, cours d'alphabétisation, etc...).
  
- **Le renforcement du soutien scolaire.**  
L'objectif de ce nouveau quinquennat sera le même à ce niveau que lors du quinquennat précédent. C'est-à-dire une redynamisation du Réseau des Écoles de Devoirs de Saint-Josse afin de travailler sur la qualité mais également de réfléchir avec les acteurs concernés aux actions à mener afin d'augmenter son potentiel d'accueil et de couvrir une plus large partie de la population.
  
- **La formation et la valorisation des acteurs de terrain.**  
Le programme CLE compte mener les actions suivantes en vue de répondre à cet objectif :
  - Encourager les acteurs de terrain à suivre des formations continues afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles de nouvelles techniques d'approche et de travail. Ceci dans le souci de proposer un accueil répondant aux besoins multiples et divers de chaque enfant accueilli.
  - Trouver des solutions aux problèmes rencontrés lors des absences des acteurs de terrain lorsque ces derniers sont en formation.
  - Poursuivre les diverses réunions mises en place par la coordination ATL afin de se faire rencontrer les acteurs de terrain.
  - Effectuer des actions de sensibilisation vis-à-vis de la population locale notamment en rencontrant les parents lors de divers événements ou ateliers mis en place par les partenaires et services communaux.

- **Le développement d'espaces et de partenariats en vue de créer de nouvelles offres d'accueil.**

Dans l'état des lieux, nous avons mis en évidence un manque d'activités sportives et de soutien scolaire le mercredi après-midi en dehors des congés et vacances scolaires ainsi qu'un manque d'activités et de place en activités lors des congés et vacances scolaires.

Ainsi, le programme CLE actuel devra mettre en place des actions qui permettront de pallier ces différents manques d'activités aux plages horaires observées mais également plus largement.

Notons que la commune prévoit très prochainement l'ouverture d'une « Maison des enfants ». Celle-ci pourrait répondre en partie aux manques listés ci-dessus.

Des partenariats entre opérateurs pourront également être envisagés afin d'augmenter l'offre d'accueil en envisageant, par exemple, le partage de locaux ou de matériel.

- **L'amélioration de l'accès aux activités.**

Lors de l'état des lieux, un manque d'activités sportives a été mis en évidence. Celui-ci peut en partie être expliqué par le fait que beaucoup d'activités sportives sont organisées au stade Georges Petre qui se situe sur une autre commune. Ainsi, lors du quinquennat 2016-2020, il serait intéressant de réfléchir aux actions qui pourraient être menées afin de rendre le stade plus accessible. Un plan de déplacement vers le stade pourrait, par exemple, être envisagé.

Par ailleurs, une réflexion plus approfondie sur les différentes modalités d'accès des autres opérateurs pourra être menée notamment en ce qui concerne l'accès des activités aux enfants à besoins spécifiques.

## 5. Partenaires du programme CLE 2016 – 2020

En 2010, 47 opérateurs ont été recensés au niveau de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire de la commune. 16 de ces 47 opérateurs ont souhaité être partenaires du deuxième programme CLE de la commune de Saint-Josse.

Lors de l'état des lieux 2015, 48 opérateurs ont été recensés au niveau de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal. Par ailleurs, un 49ème opérateur a été identifié en septembre 2015.

A ce jour, 18 de ces 49 opérateurs souhaitent faire partie du nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance. Ces opérateurs ne sont pas forcément les mêmes que ceux participant aux programmes précédents. En effet, 3 opérateurs ne souhaitent plus être partenaires d'un tel programme tandis que 5 opérateurs non partenaires des programmes précédents ont manifesté le souhait de devenir partenaire du nouveau programme.

Voici la liste des opérateurs participant au nouveau programme :

	<b>Nom de l'opérateur</b>	<b>Lieux des activités</b>	<b>Partenaire du 2è Programme CLE</b>
1	École communale Arc-en-Ciel	Rue de l'Abondance 19	Oui
2	École communale La Nouvelle École	Place Saint-Josse 12	Oui
3	École communale Les Tournesols	Rue Saint-François 19	Oui
4	Centre Scolaire des Dames de Marie	Chaussée de Haecht 68	Oui
5	Institut La Sagesse-Philomène	Rue Potagère 74	Non
6	Cellule vacances	Divers	Oui
7	Bibliothèque communale	Rue de la Limite 2	Non
8	Service prévention	Rue de l'Union 14	Non
9	AISSJ	Écoles communales	Oui
10	Schola ULB	Écoles communales	Non
11	Calame asbl	Rue de la Pacification 13	Non
12	La Ruelle asbl	Rue Saint-Alphonse 20	Oui
13	Sima asbl	Rue Brialmont 21	Oui
14	Centre Pédagogique Paroles	Chaussée de Haecht 37-39	Oui
15	CTL La Barricade	Chaussée de Haecht 66	Oui
16	Dialogue Afrique-Europe « DAE »	Rue Saint-François 24	Oui
17	Institut Kurde de Bruxelles	Rue Bonneels 16	Oui
18	Apprenti-Sage asbl	Rue Verte 46	Oui

À côté de ces divers opérateurs, plusieurs départements de l'Administration communale sont partenaires du programme dans la mesure où un partage d'informations, de savoirs et de personnels est régulièrement effectué.

Ci-dessous, la liste des opérateurs partenaires du deuxième programme CLE poursuivant leur participation dans le troisième programme et demandant, dès lors, le renouvellement de leur agrément par l'ONE :

	<b>Nom de l'opérateur</b>	<b>Lieux des activités</b>	<b>Date(s) d'agrément</b>
1	École communale Arc-en-Ciel	Rue de l'Abondance 19	01/01/2011
2	École communale La Nouvelle École	Place Saint-Josse 12	01/01/2011
3	École communale Les Tournesols	Rue Saint-François 19	01/08/2006 01/01/2011
4	Centre Scolaire des Dames de Marie	Chaussée de Haecht 68	2006 01/01/2011

Les projets d'accueil réactualisés de ces divers opérateurs sont présentés en annexe 2 (page 17) du présent document.

De nouveaux opérateurs ayant rejoint le processus de coordination locale de l'enfance, une nouvelle demande d'agrément a vu le jour. Voici les données de cette nouvelle demande :

	<b>Nom de l'opérateur</b>	<b>Lieux des activités</b>
1	Institut La Sagesse-Philomène	Rue Potagère 74

Les projets d'accueil de ces différents opérateurs sont repris en annexe 3 (page 18) du document.

## 6. Collaboration entre opérateurs

Ci-dessus, nous avons à plusieurs reprises mentionné le partenariat entre les opérateurs. En effet, celui-ci peut se décliner de diverses manières en fonction des objectifs recherchés.

Ainsi, le fait de permettre aux opérateurs « pairs » de se rencontrer leur permet de travailler sur la qualité des activités qu'ils proposent en ayant l'occasion d'échanger sur leurs pratiques. C'est le cas des opérateurs proposant du soutien scolaire dans le cadre du Réseau des Écoles de Devoirs de Saint-Josse ainsi que des accueillants scolaires qui se réunissent régulièrement sous l'impulsion de la coordination ATL.

Par ailleurs, d'autres rencontres permettent d'aboutir à des collaborations afin de développer de nouvelles actions. C'est le cas notamment des divers projets de soutien scolaire mis en place au sein des établissements scolaires fondamentaux (Bruxelles Laïque, E.A.T.A., Schola ULB asbl) mais également de plusieurs structures d'accueil qui peuvent bénéficier de locaux communaux :

- Les plaines de vacances organisées par le Service Jeunesse s'effectuent en partie dans les établissements scolaires fondamentaux communaux gérés par le Département Enseignement ;
- Le centre de vacances « Parc'que j'ai envie ! » utilise certains locaux de l'école communale Les Tournesols ;
- L'asbl ToekosmtATELIERdelAvenir utilise certains locaux de l'école communale Sint-Joost-aan-Zee ;

Finalement, les partenariats peuvent également s'effectuer d'une autre manière en permettant de mettre divers moyens en commun :

- Projets ponctuels entre associations permettant l'organisation de stages durant les vacances scolaires et/ou l'organisation d'événements ;
- Mise à disposition du personnel d'accueil de l'Instruction publique lors des Plaines de vacances organisées par le Département Jeunesse.

Ces différents partenariats devront être encouragés et renseignés auprès de tous les acteurs du secteur. Ceci dans le but de faciliter l'émergence de nouvelles idées et actions en ce sens.

## **7. Modalités d'information des usagers**

Comme explicité ci-dessus, l'information des usagers concernant le secteur de l'ATL était un des objectifs prioritaires du quinquennat précédent. Lors de l'état des lieux 2015, il a été émis en évidence que cet objectif a totalement été atteint dans la mesure où à peine 2,4 % de la population interrogée déclare ne pas connaître l'offre d'accueil.

Considérant que l'information concernant cette offre d'accueil doit être continuellement mise à jour, la Commission Communale de l'Accueil a souhaité maintenir cet objectif en tant qu'objectif prioritaire pour le quinquennat 2016-2020.

Ainsi, les diverses actions entreprises par la coordination ATL et permettant de répondre à cet objectif seront poursuivies tout au long de la période d'agrément du présent programme CLE :

- Édition annuelle de la brochure présentant les activités d'été ;
- Mise à jour du site internet régional « Bruxelles Temps Libre » ;
- Mise à jour régulière de la brochure « Écoles et écoles de devoirs à Saint-Josse ».

Par ailleurs, tout autre outil (ou action) jugé intéressant dans le cadre de l'information aux usagers pourra toujours être développé dans le cadre du présent Programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

## **8. Répartition des moyens communaux**

Depuis 2005, suite à l'arrêt des subventions complémentaires octroyées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, un budget est accordé chaque année à la coordination ATL. Ce budget sert principalement à financer l'achat de chèques de remplacement des accueillants scolaires en formation, l'achat de matériel pour les garderies scolaires et les prestations de tiers au niveau de l'ATL. Il permet également de soutenir les projets impulsés par la commission communale de l'accueil (CCA).

D'autre part, d'autres moyens financiers communaux sont également accordés notamment dans le cadre des outils d'information élaborés par la coordination ATL (brochures) ainsi que dans la mesure où la commune prend en charge financièrement les frais d'inscription aux formations des accueillants scolaires communaux et de la coordinatrice ATL.

Il est également à noter que la commune promeut le sport pour les enfants. Ainsi, depuis quelques années, les enfants tennois affiliés à un club sportif peuvent bénéficier de chèques-sports. Avec la rentrée scolaire et sportive 2015-2016, une campagne intitulée « Avec le chèque-sport, tu t'en sors ! » a été lancée. Celle-ci s'adresse aux enfants de 4 à 18 ans. Elle leur permet d'obtenir des chèques-sports équivalant à un montant de 75% de leur cotisation annuelle avec un maximum de 160 ou 200 € en fonction des revenus des parents.

Finalement, la commune met ses infrastructures à la disposition des opérateurs dans le cadre des différentes réunions prévues par le décret :

- réunions de la Commission Communale de l'Accueil ;
- réunions du Réseau des Écoles de Devoirs ;
- réunions des accueillants scolaires ;
- réunions des coordinateurs ATL bruxellois (réunions mensuelles s'effectuant en tournante dans chaque commune concernée).

Elle met également ses infrastructures à disposition lors des formations du personnel accueillant.

## **9. Participation financière des parents**

Lors de l'état des lieux 2015, nous avons pu mettre en évidence que la majorité des parents (53,5%) est prête à payer entre 20 et 50 € par semaine pour l'accueil de leur enfant tandis que 35,7% souhaitent trouver une semaine d'accueil à moins de 20 € voire un accueil gratuit.

Lorsque nous analysons les tarifs pratiqués par les opérateurs, nous pouvons constater que ceux-ci correspondent aux souhaits des familles à l'exception de deux clubs sportifs qui proposent des tarifs plus élevés (à pd 57 € par semaine et 100 € par semaine). Par ailleurs, un grand nombre d'opérateurs déclarent accorder des réductions aux enfants issus de familles nombreuses et/ou de milieux défavorisés.

Considérant ce qui précède dans ce point ainsi que l'octroi par la commune de chèques-sport, nous pouvons penser que la participation financière demandée aux parents est dans la plupart des cas raisonnable.